



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

cimenterie

Question orale n° 1561

### Texte de la question

M. Jean-Marie Rolland attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation actuelle du bassin du Tonnerrois dans l'Yonne avec l'annonce récente de la fermeture de l'usine Lafarge située dans la commune de Lézennes. Depuis plusieurs années, de nombreuses entreprises installées dans le bassin du Tonnerrois ferment leurs portes les unes après les autres. Depuis le début des années 2000, les entreprises Steli, producteur de magnétoscopes, SACG, fabricant de literie pliable, Todenko, fabricant de câbles et de faisceaux électriques, Petit bateau, producteur textile, Paul Renard, fromagerie, Selfloor et maintenant Lafarge, ont fermé ou cessé leur activité, avec à la clé des centaines d'emplois supprimés. Or, malgré les contrats de redynamisation et le plan de revitalisation du bassin du Tonnerrois, aucune installation significative d'entreprise n'est prévue. Cette nouvelle fermeture annoncée avec la suppression des 74 emplois qui y sont rattachés représente la fermeture de trop pour un territoire meurtri qui n'arrive pas à sortir la tête de l'eau. Aussi, compte tenu de l'urgence de la situation et de la grande précarité dans laquelle se trouve le bassin du Tonnerrois depuis de nombreuses années, il souhaiterait savoir quelles mesures l'État compte mettre en oeuvre afin de redynamiser ce territoire.

### Texte de la réponse

#### EMPLOI DANS LE BASSIN DU TONNERROIS

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Rolland, pour exposer sa question, n° 1561, relative à la situation économique du bassin du Tonnerrois.

M. Jean-Marie Rolland. Monsieur le ministre chargé de l'industrie, j'appelle votre attention sur la situation du Tonnerrois, dans l'Yonne, où vient d'être annoncée la fermeture de l'usine de ciment Lafarge, située dans la commune de Lézennes.

Depuis plusieurs années, ce territoire a vu de nombreuses entreprises, installées depuis parfois fort longtemps, fermer leurs portes les unes après les autres. Avant Lafarge, et depuis le début des années 2000, ce fut le cas de Thomson, de Steli, producteur de magnétoscopes, de SACG, fabricant de literie pliable, de Todenko, fabricant de câbles et de faisceaux électriques, de Petit Bateau, producteur textile, de la fromagerie Paul Renard et de la société Selfloor. Au total, 800 emplois ont été supprimés.

Le recours aux différents dispositifs publics existants et la mobilisation des collectivités territoriales, qui ont pourtant tenté avec acharnement d'enrayer cette hémorragie, n'ont permis aucune installation significative. Dans ce contexte, la fermeture de la cimenterie Lafarge et la suppression des 74 emplois qui y sont rattachés est un nouveau choc. Compte tenu de l'urgence de la situation, je demande à l'État d'intervenir et de tout faire pour que survive ce territoire rural, durement touché par les crises successives.

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique.

M. Éric Besson, *ministre chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique*. Vous l'avez dit, monsieur le député, la société Lafarge a annoncé la fermeture de sa cimenterie de Frangey, qui emploie 74 salariés. Le groupe considère que cette usine de petite taille produit trop dans un marché local limité, que sa compétitivité est faible et que le site peut difficilement s'adapter à l'évolution des besoins, qui nécessite de produire de

nouveaux ciments à faible empreinte environnementale. Cette fermeture s'étendra sur dix-huit mois, toujours selon le groupe.

La direction a annoncé qu'elle ne supprimerait aucun emploi et qu'elle proposerait à chaque salarié un reclassement dans d'autres sites du groupe. Une phase d'information et de consultation des partenaires sociaux a débuté. Un comité central d'entreprise doit très prochainement permettre de présenter les modalités du projet de fermeture et d'engager la concertation avec les salariés.

Le groupe, qui souhaite - je l'ai dit - le reclassement des 74 salariés concernés, les accompagnera dans leur choix de mobilité interne grâce à une antenne emploi propre à l'entreprise. Cette mobilité sera assortie de mesures destinées aux salariés et à leurs familles, qui seront discutées avec les partenaires sociaux.

En ce qui concerne la revitalisation du site, j'ai demandé au préfet d'étudier le moment venu les mesures à prendre et de veiller à ce que les engagements de Lafarge soient à la hauteur de la réputation et des moyens financiers du groupe.

Vous le savez, l'État accompagne depuis de nombreuses années la redynamisation de ce territoire. Il a ainsi retenu ce bassin d'emploi dans le zonage " AFR 2007-2013 ", afin de favoriser de nouveaux investissements, et a signé en 2007 avec les collectivités territoriales le contrat pour le développement du Tonnerrois, pour un montant total de 10,4 millions d'euros hors volet routier.

En outre, entre 2007 et 2010, le ministère de l'industrie a mené, en partenariat avec le groupe Vivendi, une mission de revitalisation destinée à créer 200 nouveaux emplois. Les crédits restants, toujours alloués à ce bassin, permettront la création d'une dizaine d'emplois supplémentaires.

Nous suivons cette restructuration avec la plus grande attention, afin qu'aucun salarié ne soit laissé de côté : c'est notre premier objectif. Quant au second, qui vous préoccupe à juste titre, nous veillerons également à ce que la restructuration du territoire fasse l'objet de mesures appropriées et ambitieuses.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Rolland](#)

**Circonscription :** Yonne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1561

**Rubrique :** Industrie

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Industrie, énergie et économie numérique

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 juin 2011, page 6386

**Réponse publiée le :** 29 juin 2011, page 4656

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 21 juin 2011